

87-112c

Québec (Québec)
Maison Sewell
87, rue Saint-Louis

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La Maison Sewell, qui est un bel exemple du développement de la Haute-ville de Québec au début du XIX^e siècle, a été construite en 1803-1804 par l'ancien juge en chef Jonathan Sewell. Il est probable que Sewell lui-même ait participé au dessin de la maison. Au fil des années, le domaine original a été réduit par la présence militaire grandissante dans ce secteur, et la maison elle-même a été utilisée comme bureau de poste, comme logement des officiers, comme Hôtel du gouvernement, et comme duplex pour des familles d'officiers. Actuellement, c'est le ministère de la Défense nationale qui en est responsable, et la maison est considérée comme faisant partie du Club de la garnison. Voir le rapport 87-112 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La Maison Sewell a été désignée "reconnue" à cause de sa présence architecturale, de son association avec le juge en chef Jonathan Sewell, ainsi qu'avec le développement de la Haute-ville au début du XIX^e siècle.

Du point de vue architectural, le domaine comprenait à l'origine un bâtiment central avec deux pavillons latéraux construits dans le même style, dans le cadre d'un beau parc faisant face à l'esplanade, avec la citadelle derrière. Le bâtiment central existe toujours, et conserve son style et ses détails, donnant un bon exemple du classicisme britannique. L'un des pavillons latéraux à toit en croupe subsiste également, mais il a été incorporé dans l'entrée est du Club de la garnison adjacent.

Du point de vue historique, la maison est directement associée à son propriétaire original, Jonathan Sewell (1766-1839). Avocat de formation, M. Sewell a été nommé solliciteur général et procureur général du Bas-Canada avant de devenir membre de l'Assemblée législative provinciale en 1796. Il a épousé la fille de William Smith, ancien juge en chef du Bas-Canada, et en 1808, il a suivi les traces de son beau-père en devenant juge en chef et président du Conseil exécutif. On se souvient de lui principalement à cause de son alliance avec l'impopulaire gouverneur Sir James Craig, et de son influence sur lui.

La Maison Sewell est également un exemple de l'établissement de la classe aisée administrative dans la Haute-ville, au cours de la période de croissance rapide de la population dans la ville de Québec et du développement intense de la Haute-ville sous le Régime britannique.

.../2

-2-

Québec (Québec)
Maison Sewell (suite)

La Maison Sewell et le juge en chef Jonathan Sewell ont été reconnus par la Commission des lieux et monuments historiques comme étant d'importance nationale.

Eléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de la Maison Sewell est défini par son extérieur, et particulièrement par la façade qui donne sur la rue Saint-Louis.

L'édifice est une structure de deux étages et demi, avec un toit à pignon, d'environ 50 pieds de côté. La façade avant, aux belles proportions, comporte cinq ouvertures symétriques, l'entrée centrale étant marquée à l'origine par une imposte en demi-lune. Les murs en pierre de taille sont d'un appareil réglé, avec des bordures simples autour des fenêtres et des portes. Le rez-de-chaussée surélevé est marqué par un cordon en légère saillie. Le sous-sol présente des fenêtres à chaque travée. La fenêtre centrale du sous-sol, plus verticale qu'horizontale, est abritée par l'arche couverte que forme la double volée d'escalier menant au palier de la porte principale. Les châssis des fenêtres, à l'origine des fenêtres à guillotine, avec neuf carreaux dans le châssis supérieur et six carreaux dans le châssis inférieur, remplacés plus tard par des fenêtres à battants, sont maintenant des châssis uniques à six carreaux. L'imposte actuelle de la porte d'entrée est de dessin rectangulaire, avec deux carreaux.

La maison possède une corniche à caissons et à parements, ainsi que trois lucarnes en bois dans le toit à pignon à faible pente. Les lucarnes sont placées de façon symétrique au-dessus des trois travées centrales; il se peut que leurs pignons représentent une modification du dessin original en croupe.

Bien que modifiée, la façade conserve les proportions soigneusement équilibrées qui sont caractéristiques de cette période, et elle devrait être préservée. La maçonnerie en particulier exige un entretien régulier et une restauration périodique par des restaurateurs qualifiés. Bon nombre des éléments en bois ont été modifiés au cours des années, mais ils devraient être préservés, et changés seulement si les recherches historiques permettent de préciser des formes et des détails plus appropriés et bien documentés.

Les élévations latérales et arrières ont subi des modifications plus étendues. Le pignon de droite a reçu un enduit de stuc, et le pignon de gauche a été revêtu de planches à clin, et dans les deux cas, l'agencement des ouvertures semble avoir été changé. Une aile ajoutée à deux étages, comportant des vérandas, à l'arrière, donne à la maison un plan en L. Encore une fois, ces éléments et ces finis devraient être

.../3

-3-

Québec (Québec)
Maison Sewell (suite)

préservés, à moins qu'il n'existe des documents suffisants et fiables sur lesquels on puisse fonder des travaux de restauration destinés à rétablir l'apparence originale. De toute façon, la forme de base de la maison originale, qui est fondamentalement intacte, devrait être préservée. Aucun autre ajout ne devrait être envisagé, pour ne pas cacher la géométrie simple et les proportions soignées de l'original.

L'intérieur de la maison a subi plusieurs transformations et changements d'utilisation, souvent avec très peu d'attention accordée au caractère originel

du bâtiment. Mais malgré toutes les pertes subies, les travaux à venir devraient comprendre des études architecturales ainsi que l'examen et la documentation des objets historiques qui ont pu être préservés ainsi que de tous les signes de l'évolution du bâtiment.

Le site actuel ne permet pas de visualiser le cadre original de la maison. Malgré cela, on devrait documenter et préserver soigneusement tous les signes des travaux paysagers d'autrefois, et les utiliser comme base de tout développement d'un aménagement paysager. Il est important que le paysage vienne renforcer le caractère patrimonial de la maison.

Trad uction